

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2015

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation : 29/06/2015

Présents : MMES ALBARIC, BAURY, BRUSSAT, DESSIMOND, LACHAMP, MASSE ; MM. DAUDUIT, DOLCEMASCOLO, MAURIN, PONCEP, ROBIN, ROUVIDANT, VITALIS.

Absents : MMES CARRE, CHALARD, VOLPINI (POUVOIR DAUDUIT) ; MM. OZEO, THELLIER, TREFFANDIER (POUVOIR ROBIN).

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 15 JUIN 2015

Le compte-rendu du conseil municipal du 15/06/2015 est approuvé par l'assemblée.

II - ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Richard PONCEP est élu secrétaire de séance.

III - DÉLIBÉRATIONS

PLU Modification n° 5

Annulation délibération n° 14 du 13/04/15 et approbation suite modifications

Madame le Maire explique que M. le Sous-Préfet de Thiers par courrier du 18 juin 2015 l'informe que la délibération du 13/04/2015 approuvant la Modification n° 5 du PLU apparaît entachée d'illégalité, notamment par rapport à l'évolution du zonage agricole au lieudit « Cassoux » et du règlement de la zone N s'agissant des abris pour animaux.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L123-1 et suivants ;

Vu l'arrêté municipal n° 14-5b en date du 09/04/2014 prescrivant la Modification n° 5 du PLU de la commune ;

Vu l'arrêté municipal n° 14-27 en date du 24/11/2014 prescrivant à l'enquête publique, le projet de Modification n° 5 du PLU de la commune ;

Entendu l'exposé de Madame le Maire rappelant l'objet de la Modification n° 5 rectifiée du PLU, à savoir :

- Mise en conformité avec les évolutions réglementaires (Grenelle de l'environnement et loi ALUR)
- Mise à jour des emplacements réservés
- Transfert de zone Ub en zone Ua (Vinatier et Mondeviolle)
- Modification d'implantation géographique d'une partie de zone Ab (sans agrandissement de zone)

Entendu le rapport du Commissaire-Enquêteur

Considérant le projet de la Modification n° 5 du PLU rectifiée et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- rapporte la délibération n° 14 du 13/04/2015 approuvant la Modification n° 5 du PLU.
- décide d'approuver la Modification n° 5 rectifiée du PLU de la commune d'Orléat.

Le PLU approuvé est tenu à disposition du public à la mairie aux jours et heures d'ouverture, ainsi qu'à la Sous-Préfecture de Thiers.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au moins pendant 1 mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département. Elle deviendra exécutoire dans un délai d'un mois suivant sa réception par Monsieur le Sous-Préfet et après accomplissement de la dernière mesure de publicité.

Salle des Fêtes - Approbation du Règlement de Location

Madame le Maire donne lecture du projet de règlement de location de la Salle des Fêtes, précisant les modalités de remise des clés, d'état des lieux, de rangement et de nettoyage des locaux, les accès à la salle et les interdictions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le règlement de location de la salle des fêtes.
- autorise Mme le Maire à faire effectuer la remise en état des locaux aux frais du locataire responsable des désordres, en cas de non-respect des modalités de nettoyage.
- précise qu'un exemplaire du règlement de location sera remis systématiquement au locataire.

Budget Base de Loisirs - Décision Modificative n° 1

Madame le Maire expose à l'Assemblée qu'il y aurait lieu de procéder à certains ajustements budgétaires. Elle propose au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT				
LIBELLE	Dépenses		Recettes	
	Art.	Montant	Art.	Montant
Virement à la section d'investissement	023	+6 367 €		
Intérêts	66111	-646 €		
Subvention Commune			74748	+5 721 €
Total		+5 721 €		+5 721 €

INVESTISSEMENT				
LIBELLE	Dépenses		Recettes	
	Art.	Montant	Art.	Montant
Mobilier	2184	-122 €		
Installations générales	2135	+122 €		
Emprunts	1641	+6 367 €		
Virement de la section de fonctionnement			021	+6 367
Total		+6 367 €		+6 367 €

Vote : 13 pour (dont 2 pouvoirs) ; 2 contre (Mme Baury et M. Vitalis).

Budget Commune - Décision Modificative n° 1

Madame le Maire expose à l'Assemblée qu'il y aurait lieu de procéder à certains ajustements budgétaires. Elle propose au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT				
LIBELLE	Dépenses		Recettes	
	Art.	Montant	Art.	Montant
Subv. de fonct. versée aux budgets annexes	657363	+5 721 €		
FPIC			7325	+ 5 721 €
Total		+5 721 €		+5 721 €

INVESTISSEMENT DEPENSES				
LIBELLE	Augmentation		Diminution	
	Art.	Montant	Art.	Montant
Aménagement Mairie	2313-487	3 000 €		
Travaux de voirie 2015	2315-525	10 000 €		
Borne incendie Clairmatin	2315-527	1 212 €		
Mise en séparatif réseaux du bourg			2315-509	14 212 €

Vote à l'unanimité.

III - INFORMATIONS

- *Feu d'artifice à la Base de Loisirs, lundi 13 juillet 2015 à 22h00*
- *Cérémonie du 14 juillet 2015, à 10h00 au Monument aux Morts*
- *Prochaine réunion du conseil municipal lundi 14 septembre 2015 à 18h30*

IV - QUESTIONS DIVERSES

- *Néant.*

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18h30.